# L'argent, entre matière et mémoire

## Rémy LIBCHABER

Professeur à l'Université Paris Val de Marne (Paris XII)

RÉSUMÉ. – À l'heure de la monnaie scripturale et de l'euro, faut-il continuer de s'interroger sur les relations que la monnaie entretient avec les métaux précieux ? Plutôt qu'une rapide dénégation, on observe que l'exercice n'est pas mauvais, qui dévoile tout ce qu'il y a de continuité dans la conception juridique de la monnaie. Non seulement notre monnaie est directement reliée aux formes qui s'épanouissaient hier, mais elle en renouvelle les contraintes. Une réflexion sur la monnaie matérielle vient opportunément nous rappeler que les monnaies incorporelles ne sont pas si mauvaises qu'on le dit parfois, et qu'abstraction et réalisme y font somme toute un assez bon ménage.

1. Il ne va pas de soi de s'intéresser aujourd'hui aux relations qui unissent l'argent — c'est-à-dire la monnaie de paiement —, à la matière, et donc par excellence au métal précieux. Elles paraissent en effet dépourvues de tout mystère dès lors que l'on considère l'état de nos patrimoines. Il est patent que les moyens de paiement que nous avons en usage sont surtout des moyens abstraits : l'essentiel de nos avoirs tient dans des comptes en banque, et seule une petite partie est matérialisée par des pièces de monnaie ou des billets de banque. Dans sa conception générale, notre argent n'est donc plus fait de matière, et quand il se présente malgré tout sous des auspices corporelles, c'est toujours de matière vile qu'il s'agit, puisque dépourvue de valeur intrinsèque. S'intéresser aujourd'hui au métal monnayé, c'est donc entreprendre une démarche régressive, sans doute éloignée des préoccupations actuelles du droit.

Mais il ne faut pas s'empresser trop vite dans cette voie, car cette évidente dématérialisation de l'argent ne suffit pas à régler la question des relations entre l'argent et la matière. De façon positive, on peut certes considérer qu'il n'y a aucune nécessité à ce que l'argent soit fait de métal précieux, quand dans la réalité il ne l'est pas. Mais en matière monétaire, le cœur et l'esprit retardent toujours un peu : si nous sommes effectivement en contact avec des espèces dématérialisées, nous ne les acceptons pas pour autant et continuons secrètement de penser que la seule véritable monnaie, c'est la monnaie métallique. C'est d'ailleurs moins à raison de la force du souvenir toujours ravivé de la monnaie métallique que nous n'avons pas foi dans nos formes monétaires, que parce que ce souvenir a fini par prendre le rang d'un mythe. Il y aurait eu un âge d'or

de la monnaie, marqué dans les temps anciens par son identification au métal précieux, qui aurait, hélas! été suivi d'une irrémédiable chute dans les espèces immatérielles.

2. Comme toutes les mythologies, celle-ci est avant tout l'effet de considérations rétrospectives, qui tiennent à quelques illusions presque rationnelles. L'illusion de la valeur intrinsèque de la monnaie métallique, bien sûr : parce que l'argent était fait de métal précieux — d'or, d'argent ou de bronze, selon les cas —, on croit volontiers qu'il n'y avait aucune place pour des incertitudes liées à la valeur de la monnaie ou à la confiance dans l'argent. Une autre illusion est liée à l'efficacité des paiements opérés par cette monnaie métallique. Les métaux dont la monnaie est composée étaient de valeurs différentes, de telle sorte que chaque type de monnaie était spécifiquement adapté aux diverses sortes de paiement : les paiements importants se faisaient en monnaie d'or ou d'argent, en fonction de leur montant, tandis que les paiements courants se faisaient en monnaies de bronze 1. De là le sentiment d'une harmonie préétablie entre monnaie et métal, d'une adéquation trop naturelle pour pouvoir être artificiellement surmontée. Il en va d'autant plus ainsi qu'une dernière illusion est à l'œuvre, d'ordre anthropologique : les correspondances symboliques des métaux ont enchanté l'imaginaire médiéval, notamment à travers l'alchimie, et l'on a de la peine à penser que la profondeur affective du métal ne s'était pas transmise à la monnaie elle-même, devenue en quelque sorte fabuleuse 2

L'argent métal nous apparaît ainsi comme une monnaie parfaite : monnaie autonome par sa prise sur une valeur intrinsèque, monnaie actuellement adaptée à la diversité des transactions, monnaie redoublant enfin en son sein le formidable prestige des symboles alchimiques liés au métal. Cette fortune de l'argent d'hier peut du reste se rationaliser d'une façon simple, qui dévoile les mauvaises raisons que l'on a de tenir à cette vision idéale de l'argent. On dirait volontiers que l'avantage majeur de la monnaie métallique, c'est d'être plus facile à conceptualiser que celle d'aujourd'hui. Par sa clôture sur elle-même, par son apparente simplicité, elle permet une identification aisée des traits constitutifs du métal monnayé, que l'on a longtemps prise pour une identification de la monnaie en soi<sup>3</sup>. La monnaie métallique est ainsi parée de toutes les perfections parce que l'esprit la comprend mieux qu'il ne parvient à saisir les formes actuelles.

3. Ces illusions doivent être dissipées. La monnaie métallique était loin d'avoir cette perfection que le coup d'œil rétrospectif nous suggère, et l'on peut se référer rapidement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les archéologues le savent d'ailleurs parfaitement, pour qui le fait de retrouver des pièces d'or ou d'argent implique que l'on se trouve sur un comptoir ou une place commerciale, marqués par des transactions de valeur, tandis que la découverte de pièces de bronze suggère un établissement humain et des paiements courants. Selon un mot de Louis Robert, l'or et l'argent prouvent la circulation des richesses et le bronze, monnaie d'appoint et monnaie pour les petits achats quotidiens, prouve la circulation des personnes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> V. par exemple, J. Schacht, Anthropologie culturelle de l'argent, Payot, 1973.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'idée de lien récurent, définissant toute forme nouvelle de monnaie par l'existence d'une précédente dont elle serait sortie, est également utile en ce qu'elle permet de référer la monnaie dématérialisée à la monnaie métallique, celle-là se définissant par substitution à celle-ci, ce qui a longtemps permis de faire l'économie d'une tentative de définition intrinsèque des formes dématérialisées de monnaie, ainsi que d'une approche du concept de monnaie à travers la diversité de ses modes d'émergence.

aux critiques qui lui ont été traditionnellement faites pour le rappeler. Contrairement aux apparences, la monnaie métallique était une monnaie extraordinairement instable dont l'équilibre dépendait des découvertes de métal précieux. L'arrivée de l'or d'Amérique a entraîné un mouvement profond de hausse des prix, qui s'est développé à l'échelle d'un siècle <sup>4</sup>. De façon apparemment moins fondamentale car plus quotidienne, les variations internes des stocks de métaux précieux entraînaient de graves bouleversements dans les rapports monétaires internes, déréglant la parité des pièces d'or, d'argent ou de bronze. De plus, cette monnaie instable était aussi socialement peu commande : non seulement les espèces monnayées étaient lourdes, embarrassantes, et difficiles à déplacer, mais leur seule détention — et plus encore leur déplacement —, était très dangereux <sup>5</sup>. Cela sans compter les fraudes et altérations multiples des espèces, extraordinairement fréquentes, qui suscitaient périodiquement de véritables fuites devant la monnaie en circulation. Enfin, et de façon plus décisive encore, cette monnaie instable et malcommode n'avait pas du tout l'autonomie qu'on lui reconnaît habituellement. Si elle était présente dans les paiements, elle n'entrait pas toujours pour autant dans le processus d'évaluation des dettes monétaires. La valeur de circulation de ces espèces s'exprimait par référence à une monnaie de compte, c'est-à-dire à une monnaie imaginaire ne servant qu'à compter : autant dire qu'elle n'avait certainement pas l'autosuffisance qu'on lui prête souvent.

4. la monnaie d'autrefois était donc prise en tension entre une matière noble dont elle était faite, et une mémoire où elle trouvait sa valeur. De façon inattendue, il semble que cette tension se conserve dans le statut actuel de l'argent. La monnaie de paiement est certes devenue immatérielle, rompant ainsi avec les conditions anciennes ; elle n'en garde pas moins un aspect très concret dans le cadre des paiements, ce qui témoigne d'une dématérialisation inachevée, et qui ne saurait d'ailleurs véritablement s'achever. Par ailleurs, cet argent dématérialisé ne s'exprime plus par référence à des monnaies de compte, ce qui constitue une autre différence avec les monnaies métalliques, puisque ce sont les mêmes unités qui permettent de libeller les dettes et de les payer ; et pourtant, une part de mémoire subsiste dans l'évaluation, et l'on peut penser que cette composante mentale est irréductible. On le voit, le système de l'argent n'a pas rompu tous les liens avec l'argent métal d'hier : loin d'une rupture, c'est sans doute d'une filiation que l'on devrait parler.

En tout cas, il importe de dissiper cette nostalgie inhérente à la monnaie matérielle, en montrant que l'argent dématérialisé nous est aujourd'hui nécessaire, et qu'il est tout autre chose qu'un mal nécessaire. Et pour dissiper cette nostalgie, il faut entreprendre une démarche double : d'abord montrer que l'argent a pu se dématérialiser, a pu se rapprocher d'une entité abstraite, sans que le système des paiements en souffre le moins du monde : l'argent dématérialisé demeure concret (I). Puis établir que de façon subtile et ténue, la mémoire — c'est-à-dire l'abstraction — demeure à l'œuvre dans les procédés

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sur ce point, voir la remarquable controverse entre Bodin et Malestroit sur les raisons d'être de l'augmentation des prix au XVI<sup>e</sup> siècle. Cf., pour les textes échangés, J.-Y. Le Branchu, *Écrits notables sur la monnaie*, t. I, Paris, 1934, p. 55 et 69.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> On sait d'ailleurs que le mouvement ayant conduit à l'élaboration d'une monnaie scripturale, monnaie de banque, est née de ces inconvénients matériels : l'invention de papiers-monnaies privés, comme celle de la lettre de change, doivent beaucoup à l'extrême difficulté de déplacer le métal monnayé.

d'évaluation monétaire (II). Au total, il faut donc faire admettre que la monnaie s'est dématérialisée sans devenir abstraite, et qu'elle a rompu avec les monnaies de compte sans couper tous ses liens avec la mémoire.

## I. — MONNAIE DÉMATÉRIALISÉE ET PAIEMENT

5. Que la monnaie de paiement qui est aujourd'hui la nôtre soit une authentique monnaie et non une monnaie dénaturée, cela devrait aller de soi. Elle fonctionne suffisamment bien, et cette adéquation entre l'objet et la fonction devrait suffire à une conception pragmatique de la monnaie <sup>6</sup>. Il semble pourtant que cela ne soit pas véritablement accepté. D'où la nécessité d'interroger l'évolution de l'argent pour discuter le mouvement de dématérialisation à l'œuvre : derrière une ligne d'évolution qui débouche sur une grande diversité de l'argent (A), on verra la preuve de l'adaptation de la monnaie aux besoins concrets du paiement (B).

### A. — Diversité de l'argent

6. une légende tenace voudrait que la rupture avec le métal ait entraîné une sorte de chute hors du paradis de la bonne monnaie. Que l'idée soit ou non juste, on connaît de cette chute les étapes, qui sont associées aux générations monétaires successives 7. La perte de la référence matérielle s'est opérée par le passage de la monnaie métallique à la monnaie fiduciaire. On sait qu'il s'agit là des billets de papier ou des pièces de billon constituées de matériaux vils, dépourvus de valeur propre. L'essentiel n'est pas dans cette définition, mais dans le fait qu'en raison de cette rupture avec le métal, la valeur de l'argent n'est plus en lui mais en dehors de lui, dans la confiance placée en un État maître et garant des monnaies. Au-delà de cette première perte, en passant de la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale, on perd jusqu'à l'idée d'autosuffisance de la monnaie. La monnaie fiduciaire est certes, par définition ou étymologie, une monnaie sans valeur intrinsèque ; encore celui qui en possède les espèces est-il au moins maître de son avoir. Quand l'argent est géré par les banques, celles-ci s'interposent en tiers entre la personne et son avoir, rompant la relation charnelle entre ce que l'on est et ce que l'on a. Et si demain on passait de la monnaie scripturale à une véritable monnaie électronique, totalement décentralisée, on irait plus loin encore dans la rupture avec l'avoir : des unités mémorielles, gérées électroniquement, totalement abstraites, ne seraient guère qu'un vague pouvoir d'achat global en attente de décision d'emploi. Les aspects affectifs de la monnaie auraient alors presque totalement disparu au profit d'une forme de créance généralisée.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ainsi les économistes définissent-ils souvent la monnaie comme étant tout ce qui sert à payer, définition apparemment tautologique, mais aussi bien pragmatique.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> R. Libchaber, Recherches sur la monnaie en droit privé, préf. P. Mayer, LGDJ, 1992, p. 74 et s.

<sup>[</sup>p. 115-126]

7. Cette ligne d'évolution montre des générations monétaires qui s'engendrent les unes les autres par un processus d'abstraction progressive, par un processus de déprise de plus en plus accentuée entre l'être et l'avoir. Mais cette ligne rationnelle n'est pas pour autant convaincante, qui justifie chaque étape par l'existence de la précédente et son inadéquation aux conditions nouvelles de l'époque.

On peut d'abord observer que le ressort de la monnaie demeure le même dans tous les cas : c'est toujours la confiance qui est à la base du système, et une confiance au fond toujours identique à elle-même. Seul change son objet : à la confiance dans la valeur du métal succède la confiance dans l'État émetteur de papier-monnaie, puis la confiance dans les banques teneuses de compte, voire dans le système des cartes. Finalement, toutes les formes de monnaie sont fiduciaires par nature, et l'or monnayé n'est guère que la première d'entre elles <sup>8</sup>. Si la confiance est toujours le ressort de l'argent <sup>9</sup>, c'est qu'au fond, la monnaie ne change pas fondamentalement quand ses formes évoluent.

Du reste, il n'est pas certain qu'il y ait vraiment évolution: les inventions monétaires ne sortent pas les unes des autres, comme par un processus d'engendrement logique. Indépendamment de toute démonstration, il suffira d'en prendre un exemple simple. Superficiellement, il semble que la monnaie fiduciaire se soit imposée bien avant la monnaie scripturale. Mais historiquement, c'est la monnaie des banquiers qui a fait son apparition avant la monnaie de papier des États, précisément pour remédier aux embarras du métal, et cette primauté de la monnaie scripturale se constate partout où il y eut des marchands actifs, à Rome comme pendant la Renaissance. La monnaie scripturale, monnaie très abstraite, est donc née avant la monnaie fiduciaire, qui est pourtant bien plus concrète. Cela trouble le sentiment d'une évolution des formes procédant d'une nécessité logique.

D'ailleurs, plutôt que d'évolution, ne faudrait-il pas parler de diversification? C'est en effet la dernière raison, pour laquelle la ligne d'évolution que l'on évoque est peu convaincante : aucune génération monétaire nouvelle n'évince la précédente, car toutes les formes continuent de voisiner. Les métaux précieux ont certes été démonétisés ; mais ils demeurent des éléments décisifs de la richesse des banques centrales, qui est comme le gage de la définition internationale de la monnaie. De même, on dit volontiers que la monnaie fiduciaire a vécu, puisqu'en France, elle ne représente plus guère que deux ou trois pour cent de la masse monétaire ; cette constatation n'empêche pas que près de 80 % des actes de paiement d'un particulier se fasse par l'entremise de pièces ou de billets. L'idée de diversification se marque encore avec la monnaie scripturale, qui n'est pas d'une seule sorte : si elle suppose toujours des comptes bancaires, ils sont évidemment adaptés à la diversité des besoins. On observera enfin que les cartes préchargées évincent parfois la monnaie ayant cours légal, dans des circuits certes particuliers et limités.

Il n'y a donc pas de chute à travers des formes de monnaies de plus en plus dégradées, mais un mouvement profond de diversification, où l'on pourrait retrouver les

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Fr. Simiand, « La monnaie, réalité sociale », *Annales sociologiques*, série D, 1934.1, et spéc. p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ici opposé à la monnaie : il faut distinguer la confiance dans la monnaie, c'est-à-dire dans l'unité monétaire, qui en conditionne la valeur, de la confiance dans les formes monétaires, qui en détermine l'acceptabilité.

raisons d'être de la diversité métallique. À chacun sa monnaie, à chacun son argent, pourrait-on dire. D'où un système multiple, qui rend compte de la variété des besoins ainsi que des diverses incarnations de la confiance.

#### B. — Unité du système de l'argent

8. Pas de chute donc, mais pas d'unité non plus. En apparence, un désordre de monnaies de paiement diverses, entre lesquelles se tisserait le système de l'argent. Et pourtant, l'unité de ce système est plus sensible qu'on ne le croit, qui repose sur des opérations matérielles incompressibles : les opérations de paiement. C'est une évidence qu'il est bon de rappeler, que l'argent n'est pas simplement de l'ordre de l'avoir, qui sert aussi et surtout à payer. Et précisément, si les monnaies contemporaines le cèdent apparemment aux métaux précieux sur le terrain de la détention, de l'avoir, elles sont bien plus efficaces du point de vue du paiement.

Sur ce second terrain, il importe de faire une distinction essentielle, entre les supports monétaires et les instruments monétaires <sup>10</sup>. Les générations monétaires que l'on a évoquées ne sont que des supports monétaires, c'est-à-dire des réceptacles inertes qui se bornent à stocker des unités de paiement; or pour payer, il faut faire passer les unités d'une personne à une autre, d'un patrimoine à un autre, ce que les instruments monétaires permettent de faire.

9. La monnaie matérielle est une monnaie singulièrement peu commode quand on considère les instruments qui la mettent en œuvre. L'instrument par excellence qui permettait le déplacement des unités de paiement, c'était la tradition manuelle : pour payer, il suffisait de donner des pièces de métal précieux, en quantité nécessaire. Mais on l'a vu, ces pièces étaient lourdes, embarrassantes, rares, de telle manière que du point de vue du paiement, la monnaie matérielle n'a jamais été une monnaie bien efficace. On faisait d'ailleurs tout pour l'éviter : par une part inévitable de troc, rançon de la rareté des espèces ; en ayant également recours à certains instruments qui préfiguraient la monnaie scripturale : lettre de change, variétés de papier-monnaie privé ; et surtout, en recourant autant que possible à la compensation des dettes, seul le paiement des soldes monétaires étant effectué par des livraisons de monnaie matérielle <sup>11</sup>. Par comparaison, les instruments modernes sont non seulement plus efficaces, mais ils ont surtout sauvegardé une part humaine, concrète et essentielle, qui fait du paiement un véritable lien social.

Ce qui caractérise en effet les supports modernes, c'est qu'ils ont tiré parti de l'évolution des techniques pour développer des instruments monétaires adéquats à tous les besoins contemporains. La monnaie fiduciaire a certes peu innové par rapport à la monnaie métallique, du point de vue des instruments, puisque la tradition manuelle en demeure le mode de transmission le plus usuel. Il reste que la dématérialisation apporte

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Libchaber, *op. cit.*, n° 85, p. 73.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Sur les problèmes liés au déplacement des monnaies métalliques, v. pour le monde romain, P. Veyne, « Rome devant la prétendue fuite de l'or : mercantilisme ou politique disciplinaire », *La Société romaine*, Seuil, 1991, p. 163.

<sup>[</sup>p. 115-126]

des avantages : l'absence de matière incorporée permet d'imprimer des coupures d'un montant convenant aux besoins de tous les types de commerce, ce qui évite l'encombrement par multiplication d'espèces. Mais c'est tout de même avec la monnaie scripturale que les instruments vont prendre leur essor, de façon décisive : le virement, bien sûr, mais le chèque aussi bien, sont les instruments premiers de la circulation scripturale, qui permettent grâce à un encombrement réduit de faire circuler des unités de paiement et d'éteindre des dettes ; à quoi il faut ajouter que la gestion électronique des transferts, particulièrement encouragée sous le couvert des cartes bancaires, apporte de nouveaux avantages considérables : on a parlé de l'autonomie et de la rapidité des transactions ; il faudrait encore ajouter la sécurité propre à ces modes de transfert, sans oublier que la gestion électronique a permis l'organisation de transferts internationaux tout aussi rapides et sûrs que les transferts internes.

Par dessus tout, ces instruments modernes ont souvent pu sauvegarder les relations d'homme à homme dans le processus du paiement, là où les risques inhérents à la monnaie matérielle la faisaient fuir au profit de la compensation ou du troc. Cette efficacité de notre argent dans le processus de paiement est très loin d'être négligeable, en ce qu'elle est la condition d'une bonne acceptation du phénomène monétaire par la population, qui permet à la monnaie de jouer ce rôle éminent, mais non principalement juridique, de lien social.

10. Superficiellement, la diversification des supports et des instruments qui y sont associés a fragmenté la monnaie de paiement, par éclatement de ses composantes. Plus profondément, le sentiment de la diversité s'atténue : ce système complexe est entièrement tourné vers une meilleure efficacité des opérations de paiement, permise par la présence d'une même unité de paiement dans toutes ces formes monétaires.

Faut-il donc considérer que nous ne sommes plus en rapport qu'avec une monnaie dénaturée ? Ce serait manifestement excessif de le penser. Nos formes monétaires sont adaptées à la variété des besoins que nous avons, et la monnaie métallique n'apportait pas plus d'avantages ; les paiements sont facilités et humanisés par l'organisation d'instruments de paiement perfectionnés, qui ouvrent sur des possibilités très supérieures à celles de la monnaie métallique. Alors, qu'avons-nous perdu par rapport à ce prétendu âge d'or du métal ? Sans doute le sentiment de l'autonomie de l'argent : aujourd'hui, celui qui a de l'argent ne détient pas de richesse, ce qui rendrait nos formes monétaires inférieures à celles d'hier. C'est précisément ce qui n'est pas juste : la valeur de la monnaie métallique n'a jamais été celle du métal dont ses espèces étaient frappées ; bien au contraire, les espèces sonnantes et trébuchantes ne trouvaient leur référence que dans les monnaies de compte, véritables monnaies de mémoire.

### II. — MONNAIE DÉMATÉRIALISÉE ET MÉMOIRE

11. Évoquer la monnaie de compte, c'est apparemment se plonger dans l'histoire tant il est vrai qu'au sens propre, la *moneta imaginaria* a aujourd'hui disparu des systèmes monétaires, en France comme dans les pays étrangers. Il n'empêche qu'on se défend mal d'un certain « primitivisme », consistant à penser que la vérité juridique des institutions doit se rechercher dans le fonctionnement qu'elles avaient dans des systèmes [p. 115-126]

R. LIBCHABER

Arch. phil. droit 42 (1997)

moins élaborés que les nôtres. Et si l'on suit cette démarche régressive, on constate sans peine que les monnaies de compte d'hier (A) se sont transposées sans mal dans le fonctionnement des monnaies d'aujourd'hui (B).

#### A. — Monnaie de compte et métal monnayé

12. On dit bien trop rapidement que la valeur de la monnaie métallique était la valeur du métal incorporé. Ce n'est pas exact, car la monnaie métallique connaissait trois types de valeur. Sa valeur métallique existait à l'évidence, mais elle était bien moins importante que la valeur nominale : il faut en effet se rappeler que le métal n'était pas pesé lors de chaque transaction, mais travaillé pour devenir monnaie au terme du complexe processus que constitue le monnayage. Ce qui signifie concrètement que d'immenses efforts étaient fait pour rendre les espèces à peu près circulaires, identiques en poids, et estampillées d'un nom monétaire 12. À quoi cela aurait-il servi, si l'on avait continué de peser le métal ? À l'évidence, la valeur de la monnaie n'était pas principalement sa valeur métallique, mais bien sa valeur nominale. Encore faut-il relever que pour que cette valeur nominale ait été pleinement utilisable, il était nécessaire que les dettes fussent libellées dans les mêmes termes que les espèces; or très souvent, les dettes s'exprimaient par d'autres références, par une évaluation en monnaie de compte.

À côté de la valeur nominale de l'argent, à côté de sa valeur métallique, il y en avait une troisième en réalité plus importante : sa valeur en termes de monnaie de compte 13. Le plus souvent, les systèmes qui ont pratiqué la monnaie métallique ont également pratiqué des monnaies de compte, qui leur servaient de numéraire 14. Il s'agissait d'instruments mentaux, qui permettaient de compter et d'évaluer les dettes de somme d'argent; mais pour autant, ces instruments mentaux ne permettaient pas de payer, puisque le paiement se faisait alors en monnaie métallique. C'est là un fait d'une importance majeure pour une bonne compréhension du système de la monnaie : la valeur de la monnaie métallique a souvent été sa valeur en termes de monnaie de compte, c'est-à-dire ni une valeur nominale, ni une valeur métallique.

13. D'où venaient ces monnaies de compte ? Comment ces numéraires étaient-ils constitués ? Les médiévistes nous ont là-dessus livré des enseignements fondamentaux 15. Les monnaies de compte sont tout simplement le résidu d'anciennes pièces de métal, qui ont très longuement circulé sur une certaine aire : peu à peu, la frappe cesse pour des raisons contingentes, ce qui conduit la monnaie en circulation à se raréfier. Mais l'habitude d'utiliser les espèces ne disparaît pas, qui tient dans les mentalités, de telle manière que l'on continue de penser les questions monétaires dans les termes d'une unité qui matériellement n'existe plus. De là, le paradoxe apparent que l'on tient le

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Sur le monnayage, v. Libchaber, op. cit., n° 267 et s., p. 216.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Sur la monnaie de compte, v. notamment M. Bloch, Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe, Armand Colin, 1954.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sur la notion de numéraire, et son rôle central dans la conception de la monnaie, v. H. Guitton, « La monnaie existe-t-elle ? », Essais en l'honneur de Jean Marchal, Cujas, 1975, p. 29.

15 V. notamment l'ouvrage de M. Bloch, précité.

compte des obligations monétaires non par référence aux espèces en circulation, à l'aide desquelles le paiement se fera effectivement, mais au moyen de simples noms monétaires dépourvus de substance, et qui n'ont d'autre valeur que celle que l'habitude leur a donnée. Cette survie de noms monétaires dépourvus de tout référent réel explique que ces monnaies de comptes aient été baptisées du nom de monnaies imaginaires, et que l'on puisse encore les nommer : monnaies de mémoire.

14. Est-il gênant qu'en matière monétaire, matière éminemment pratique et concrète, on raisonne à l'aide d'outils abstraits ? Tout au contraire : un numéraire n'est jamais si parfait que lorsqu'il permet d'évaluer de façon pure. Un exemple donné par Turgot <sup>16</sup> nous en convainc aisément : supposons qu'un pays décide d'évaluer en comptant en moutons ; toutes les marchandises auront alors une valeur exprimée par un certain nombre de moutons, ceux-ci étant considérés d'âge et de force moyenne ; mais, termine Turgot, « s'il arrive une mortalité sur les moutons et que, pour en avoir un, il faille donner le double du blé ou du vin qu'on donnait auparavant, on dia qu'un mouton vaut deux moutons, plutôt que de changer l'expression à laquelle on est accoutumé pour toutes les autres valeurs ». Précisément, la disparition physique des espèces donne à celui qui compte tout le loisir d'effectuer une évaluation pure de toute contrainte matérielle.

Ces monnaies de compte étaient donc une donnée essentielle du système de l'ancien droit, et Marc Bloch dit clairement qu'il n'y a à peu près pas de monnaie réelle d'usage un peu général qui n'ait tendu à se transformer à son tour en monnaie de compte <sup>17</sup>, c'est-à-dire en monnaie imaginaire. On voit donc qu'à nouveau, sans solution de continuité, on passe de la matière à la mémoire, puisque la disparition de l'argent matériel laisse un résidu spirituel, essentiel à la constitution et au bon fonctionnement du système monétaire. Mais on pourrait douter de l'intérêt d'évoquer aujourd'hui ces données anciennes, et ces monnaies imaginaires qui ont apparemment disparu. Précisément, il semble que non.

#### B. — Survie actuelle de la monnaie de compte

15. Les systèmes monétaires que nous connaissons aujourd'hui unifient les monnaies : on libelle les dettes dans les mêmes termes que ceux qui vont servir à payer, ce qui fait qu'une dette d'un franc est éteinte par un versement d'un franc. C'est là une simplification heureuse du système des paiements. Mais pour autant, il y a une part de mémoire à laquelle nous n'acceptons pas de renoncer : sur les brisées de l'ancien droit, nous continuons à faire des efforts pour rompre le lien rigide entre ce qui sert à évaluer, et ce qui sert à payer, quoique les techniques qui nous permettent d'esquiver la monnaie réelle soient souvent mal identifiées, ou tenues pour négligeables.

16. Il arrive d'abord, normalement, que nous transformions la monnaie nationale elle-même dans le but d'y faire naître une sorte de numéraire, c'est-à-dire pour un trouver

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Turgot, Réflexions sur la formation et la distribution des richesses, 1766, § XXXVI.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Bloch, op. cit., p. 48.

un instrument de compte différent de ce qui permet les paiements. Le principe du cours légal interdit d'aller trop loin dans cette voie, mais on constate qu'elle est néanmoins empruntée. S'il est vrai qu'en France, on ne doit guère payer qu'en francs, on est tout de même frappé par le fait qu'en évoquant l'argent, les Français parlent assez fréquemment d'autres choses que de francs. Ceux qui ont connu les anciens francs y sont souvent demeurés fidèles, leur mémoire se refusant à la disparition définitive des unités avec lesquelles ils avaient grandi ; ces adeptes de la mémoire ont ensuite été rejoints par l'emploi populaire de la monnaie : on ne peut aujourd'hui parler de millions sans devoir préciser s'ils sont « lourds » ou exprimés en centimes <sup>18</sup>, ce qui fait survivre l'ancien franc à la façon d'une sorte de numéraire. À l'autre extrême, on constate que les banquiers ou les industriels cherchent également à évincer le franc, en faisant bloc de milliers de francs : les kilofrancs — souvent appelés simplement KF —, sont une autre manifestation de ce désir de liberté dans l'évaluation monétaire, liberté qui ne saurait évidemment aller bien loin.

On voit donc que s'il est excessif de dire que l'on compte en autre chose qu'en francs, il est néanmoins clair que l'on ne parle pas toujours en francs, loin de là.

17. L'esquive de la monnaie peut aller plus loin, dans des hypothèses où la perte de confiance est telle que l'on préfère avoir recours à autre chose qu'au franc pour compter, ce que les périodes d'inflation récents ont très largement illustré.

Une première technique d'esquive consiste à indexer les dettes de somme d'argent, c'est-à-dire à en faire varier le montant monétaire en phase avec un indice. Certes, c'est bien alors la monnaie ayant cours légal qui tient en apparence le compte de la dette; mais ce montant monétaire est influencé, surdéterminé même, par une référence extérieure, qui permet de faire varier le *quantum* de la dette de façon autonome. Ainsi, sous les dehors d'une dette de somme d'argent, l'obligation indexée est en réalité pourvue d'un objet extérieur à la sphère monétaire, qui tient le vrai compte de l'obligation. Tout se passe en effet comme si une certaine portion du « bien » choisi comme indice était utilisé indirectement comme nouvel objet de l'obligation : l'indexation par référence à l'évolution du cours du blé consiste ainsi à substituer le montant nominal *a priori* de l'obligation par sa correspondance en poids de blé, et à le faire varier en fonction de l'évolution du cours de cette matière. Derrière des manifestations monétaires, l'obligation échappe ainsi à la seule référence de la monnaie au profit d'une référence matérielle, le plus souvent abstraite <sup>19</sup>.

Une seconde technique d'esquive est plus radicale encore, qui consiste à soumettre l'objet de la dette de somme d'argent à un compte en monnaie étrangère : l'obligation demeure évidemment une obligation de type monétaire, puisqu'elle est comptée et payée en argent ; mais c'est une monnaie étrangère qui en tient le compte, et non la monnaie nationale, fût-elle manipulée par indexation. L'esquive de la monnaie matérielle apparaît ici de façon directe : l'objet demeure monétaire, mais étranger, ce qui revient en réalité à

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Sans oublier les sobriquets les plus divers du franc, qui sont employés pour compter le plus souvent en anciens francs, non en francs ayant cours légal.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Les indices font rarement référence à un bien élémentaire. Dans la plupart des cas, il s'agit de biens composites artificiels, voire de données relevant d'abstractions conceptuelles.

substituer ouvertement une valeur à la monnaie dans le compte de l'obligation. Il y a donc ici un faux-semblant d'obligation monétaire, la rupture entre le compte et le paiement, quoiqu'inavouée par la constance de la référence monétaire, étant en réalité déterminante.

Cette progression serait incomplète sans une troisième technique d'esquive qui franchit un seuil en refusant que la monnaie serve au compte de l'obligation, mais se révèle tenir des deux précédentes : l'objet monétaire de l'obligation est alors directement remplacé par la contre-valeur de l'objet matériel, sans aucun égard pour la nature monétaire de la dette. La technique de la dette de valeur <sup>20</sup> consiste en effet à former des dettes payables en argent, mais dont le *quantum* est directement pris par la valeur d'un bien non monétaire. D'où une obligation qui a pu paraître hybride, puisque la monnaie s'y trouvait *in solutione* mais non *in obligatione*. Il reste que la monnaie en circulation étant ainsi totalement évincée du compte de l'obligation, alors même qu'elle continue de jouer un rôle déterminant dans le paiement, la technique de la dette de valeur rappelle l'ancien système de la monnaie de compte, qui a été comme regreffé dans notre droit positif dans les années soixante.

18. S'il y a identité des unités de compte et de paiement, il n'y a donc pas fusion : on constate comme une résistance de la mémoire à accepter que le paiement et l'évaluation procèdent des mêmes unités, et c'est de cette résistance qu'est tissé tout le droit monétaire récent. Cette résistance peut du reste être mise en relation avec l'évolution des formes monétaires, dans la mesure où l'on y voit la même tension entre abstraction et réalisme : de même que le caractère concret de la monnaie métallique a été supplanté par une certaine abstraction, consistant aujourd'hui dans le recours aux mémoires des ordinateurs, de même le réalisme apparent d'une monnaie aux unités de compte et de paiement confondues cède-t-il devant le retour de la mémoire au stade de l'évaluation, décisif pour comprendre l'essence même de la monnaie. Mais la relation est comme inversée : fondamentale aujourd'hui dans les paiements, l'abstraction est résiduelle en ce qui concerne le compte des obligations monétaires. Ce qui n'empêche pas que cette symétrie entre compte et paiement, à l'épreuve de la dématérialisation, ait une signification profonde.

\* \*

19. On n'en voudra pour preuve que le fait que cette dissociation entre le compte et le paiement, entre l'abstrait et le concret, réapparaîtra peut-être dans les années qui viennent. La France se prépare en effet à réaliser un véritable saut dans l'inconnu en matière monétaire : par la suppression du franc, par l'adoption d'une monnaie unique commune à un certain nombre d'États membres de l'Union européenne, la France et ses

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Sur la dette de valeur, v. notamment P. Raynaud, « Les dettes de valeur en droit français », Mélanges J. Brèthe de la Gressaye, p. 611; G.-L. Pierre-François, La notion de dette de valeur en droit civil, préf. P. Raynaud, LGDJ, 1975; J.-F. Pillebout, « Observations pragmatiques sur la dette de valeur », Mélanges dédiés à Dominique Holleaux, p. 357; Libchaber, op. cit., p. 248 et s.

voisins s'apprêtent à une transformation monétaire qui n'a pas de précédent connu <sup>21</sup>. Mais quel y sera le sort des monnaies nationales ? Entre 1999 et 2002, elles survivront en concurrence avec l'euro, chacun dans son domaine spécifique ; mais après 2002, ces monnaies seront démonétisées ; c'est-à-dire qu'après avoir continué trois ans de circuler à titre de substitut de l'euro, elles disparaîtront matériellement de tous les procédés de paiement. Disparaîtront-elles si facilement des esprits ? Le lien affectif, charnel, qui relie les individus à leur monnaie pourra-t-il se rompre si facilement qu'ils glissent sans difficulté du franc à l'euro ? Et la rationalité monétaire sera-t-elle si parfaite qu'ils abandonneront les oripeaux de leur vieille monnaie au profit des prestiges de la nouvelle ?

À ces questions, nul ne peut répondre avec tant soit peu de certitude. On peut néanmoins penser qu'une survie imaginaire du franc serait dans la ligne de tout ce que la monnaie nous a toujours montré <sup>22</sup>. Et si le franc devenait alors une monnaie de mémoire permettant de libeller des dettes payées en euros, monnaie concrète, on se trouverait une fois de plus, par la force des choses, ballotté entre réalité et abstraction, entre matière et mémoire.

105 boulevard Murat 75016 Paris

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Sur cette évolution, v. *Les aspects juridiques du passage à l'euro*, Centre interprofessionnel de recherches en droit bancaire, Actes du séminaire de Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, 12 avril 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> En ce sens, R. Libchaber, « L'euro et la théorie juridique de la monnaie au cours de la phase transitoire », *Les aspects juridiques du passage à l'euro*, précité, p. 1.

<sup>[</sup>p. 115-126]